



## Augmentation de loyer avertir son locataire

-----  
Par antica78

Bonjour,

Je loue depuis 2 ans maintenant un box/garage et je voudrais cette année augmenter son loyer.

extrait du bail qu'il a signé :

LOYERS ET CHARGES

Le loyer est payable mensuellement d'avance au domicile du bailleur. Le montant du loyer initial est fixé à la somme de  
(en toutes lettres)

Quatre-vingt-cinq euros

Cette somme comprend les charges éventuelles.

Le loyer sera automatiquement révisé à la date anniversaire du bail, sur la base de l'Indice du Coût de la Construction (ICC, publié par l'INSEE). La révision sera basée sur le dernier indice connu à chaque date anniversaire.

1: Es ce qu'il y-a un délais légale pour lui en informé de l'augmentation de loyer ? en sachant qu'il à signé le bail début mars 2021

2 Comment calculer l'augmentation du loyer ? selon l'indice de la construction ?

Merci beaucoup pour vos réponse.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est un bail civil. C'est donc un contrat qui fait la loi des parties.

1/ Puisque c'est marqué "à la date anniversaire du bail" : le locataire est prévenu.

2/ Puisque c'est marqué "sur la base de l'Indice du Coût de la Construction" : c'est cet indice qu'il faut utiliser.